

# Un soldat « républicain » : Louis de KEROUARTZ

Dans sa séance du 30 fructidor an 4, l'Administration du département du Finistère, réunie à Quimper, sous la présidence du Citoyen **Cambry**, assisté des citoyens **Abgrall**, **Miorcec**, **Fenigan** et **Le Gal La Lande**, avait pris une décision qui avait causé une certaine surprise dans la région: elle avait « *accordé au citoyen Louis Kérouartz la jouissance provisoire de tous les biens en indivis entre lui et la nation aux droits de ses frères et soeurs émigrés situés dans le département et notamment sous les bureaux d'enregistrement de Lesneven, Lannilis, Landerneau, Landivisiau, Morlaix, Brest, Pol-Léon (1) et autres, à la charge d'entretenir les baux s'il y en a, de fournir caution devant l'Administration municipale de Lannilis et de rendre compte lors de la liquidation définitive et du partage* ». Quelque temps après Jean-François **Salaun**, demeurant dans notre bourg (2) se présentait devant Maître **Masson**, notaire à Lannilis, pour se constituer caution de la jouissance provisoire « de tous les biens en indivis entre la Nation aux droits de six **Kérouartz** émigrés et Louis **Kérouartz**, leur frère, accordée à ce dernier. »

Qui était donc ce Louis de **Kérouartz**, seul membre de la famille qui n'avait pas émigré et qui était ainsi l'objet d'une mesure de faveur de la part des autorités révolutionnaires ?

C'était un brillant officier de Marine qui était doublement Kérouartz, à la fois par son père et par sa mère. Celle-ci, Marie-Jeanne-Louise-Charlotte de **Kérouartz**, avait hérité, en l'absence de mâle, du beau château de Kérouartz et des terres en dépendant. Par un heureux mariage avec un cousin issu de germain, Messire François-Jacques de **Kérouartz** (de la branche de la Motte), elle avait pu conserver son nom tout en apportant au jeune baron de **Kérouartz La Motte** le titre de marquis. Ils avaient eu 7 enfants. A la Révolution, leurs parents étant décédés, 6 des enfants émigrèrent dont le chef de nom et d'armes, le jeune marquis. Seul Louis de **Kérouartz**, affichant des sentiments opposés à ceux des autres membres de sa famille, allait parcourir une carrière remarquable dans les rangs de l'Armée Républicaine.

Nous avons vu qu'en janvier 1790, Louis de **Kérouartz** avait représenté son frère, le marquis, au baptême d'une cloche à Lannilis. A la fin de cette année, il embarquait comme lieutenant de vaisseau à bord du navire « L'Eole », qui se rendait à Saint-Domingue. Il resta deux ans dans ces parages, puis débarqua à Paimbeuf, près de Nantes, le 1er janvier 1793. Pendant 6 mois, il résida à Nantes, hésitant peut-être sur la conduite à tenir dans cette époque difficile et dangereuse. Le 22 juillet 1793, il se rend à Saumur où il entre au 7<sup>e</sup> Régiment de Hussards. 3 jours plus tard, il est dirigé sur la Vendée où l'Armée Républicaine se heurte violemment à l'Armée Catholique et Royale. Fourrier le 1er Pluviose an 2, Louis de **Kérouartz** sert « *avec zèle, courage et civisme* » jusqu'au 15 fructidor, date où il est muté dans l'Armée de Sambre et Meuse. Brigadier Fourrier de la deuxième compagnie du 1<sup>er</sup> Régiment de Dragons le 13 fructidor an 2, il y demeure jusqu'au 13 germinal an 3. Bientôt la maladie l'atteint et le 4 thermidor an 3 il entre à l'hôpital militaire de Bruxelles. Il ne tarda pas à y être réformé et il vient se fixer à Limoges-Fourchès, canton de Brie (Seine-et-Marne) où il réside un an jusqu'au 5 thermidor an 4. La nostalgie de sa Bretagne natale le saisit alors et il obtient un passeport pour s'y rendre. Le 27 thermidor, il est à Avranches, le 4 fructidor à Morlaix, le 6 à Quimper, le 8 à Brest et enfin le 10 à Lannilis.

Pendant son absence, un certain William **Foster**, citoyen américain, demeurant à Morlaix, a fait le 10 messidor an 4 « *une soumission d'acquisition des manoir, métairie et moulin de Lézérazien en Guiclan* » appartenant aux Kérouartz (3). Louis de **Kérouartz** proteste et l'Administration du Finistère lui donne raison dans les termes suivants:

*« Considérant qu'aucune prescription, aucune fin de non-recevoir ne peut être opposée à un défenseur de la Patrie qui a combattu pour elle sur mer, contre la Vendée et dans les armées triomphantes de Sambre et Meuse et devant Mayence jusqu'en thermidor an 4, sans interruption et tant que sa santé lui a permis. Il sera sursis à toute vente des biens indivis entre la République et le citoyen Louis **Kérouartz**. »*

Y. NICOLAS, Juillet-Août1965

(1) Il s'agit bien entendu de Saint-Pol-de-Léon. Du fait de la disparition de la particule et du mot «Saint », tous deux bannis du jargon révolutionnaire, la malheureuse ville s'était vue amputée de la moitié de son toponyme.

(2) Il était procureur du marquis de Penmarch, de Saint-Frégant, lequel n'avait pas émigré et se cachait dans son manoir.

(3) Le manoir de Lézérazien est devenu le Séminaire de SaintJacques à la suite d'un don fait par une religieuse de la Retraite, née de **Kérouartz**, au siècle dernier.